



Formation initiale de conducteur(trice) de taxi

 210h Formation en présentiel Accessibilité aux personnes handicapées

Prix sur demande

✓ Prérequis

Être titulaire du permis de la catégorie B en cours de validité (hors période probatoire) avec expérience de la conduite.
Maîtrise du Français oral et écrit.
Avoir des notions en anglais oral et écrit.
Être reconnu apte médicalement à la conduite d'un véhicule-taxi.

👤 Le public

Ne pas faire l'objet, dans les dix ans qui précèdent sa demande, d'un retrait définitif de sa carte professionnelle en application de l'article L. 3124-11 du Code des transports.
Ne pas faire l'objet, dans les cinq ans qui précèdent sa demande, d'une exclusion pour fraude lors d'une session à l'un des examens des professions du transport public particulier de personnes.
Avoir un casier judiciaire (bulletin n°2) ne comportant aucune des condamnations incompatibles avec l'exercice de la profession (nous consulter).

À propos de la formation

Objectifs

Être capable d'effectuer des travaux sur des réseaux, conformément aux réglementations relatives à la réforme anti-endommagement.

Au terme de cette formation, le stagiaire aura acquis les connaissances théoriques nécessaires pour passer l'examen QCM-IPR "Encadrant" dans de bonnes conditions.

Modalités et délais d'accès

Avoir satisfait aux prérequis.

14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

Moyens humains

Titulaire du diplôme d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (ECSR) ou du Brevet d'Aptitude à la Formation de Moniteur (B.A.F.M.).

Et/ou formateur titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi depuis plus de 5 ans.

Formateur justifiant détenir au minimum un titre ou diplôme en gestion au niveau 3 RNCP.

Formateur justifiant détenir au minimum un titre ou un diplôme en français et/ou anglais de niveau 4 RNCP.

Personne en charge des relations avec le stagiaire : nous contacter.

Méthode et moyens pédagogiques

Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, et des études de cas

Salles de cours équipées de moyens multimédias et numériques.

Véhicule taxi-école muni équipements spéciaux prévus par l'article R3121-1 du Code des Transports.

Supports pédagogiques remis aux stagiaires : nous contacter.

Sanction visée

Certificat de réussite à l'examen de conducteur de taxi organisé par la Chambre des Métiers permettant l'obtention de la carte professionnelle de conducteur de taxi (sous conditions).

Attestation de fin de formation.

Formation éligible au CPF sous le code RS 5635.

Modalités de suivi et d'évaluation des acquis

L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.

- Epreuves organisées par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.
- Présentation une seule activité par session d'examen.

Admissibilité :

- 5 épreuves écrites d'admissibilité communes TAXI-VTC (QRC et QCM) + 2 épreuves écrites d'admissibilité spécifiques TAXI (QRC, QCM)
- Validité de l'admissibilité (les 7 épreuves) : 3 fois dans un délai d'1 an
- Validité de l'admissibilité commune TAXI-VTC-VMOTR en cas de mobilité professionnelle (changement d'activité) : 3 ans

Admission :

- 1 épreuve de mise en situation pratique de réalisation d'une course de taxi
- Durée de l'épreuve pratique : 45 minutes
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen

Programme

Admissibilité :

- Maîtriser les réglementations sur les Transports Publics Particuliers de Personnes
- Connaître les règles propres à la sécurité routière
- Maîtriser l'usage de la langue Française
- Maîtriser les règles de base en gestion
- Savoir comprendre et s'exprimer en Anglais (niveau A2)
- Connaître le territoire d'exercice de l'activité et la réglementation locale
- Connaître la réglementation nationale spécifique et la gestion liée à l'activité de taxi

Admission :

- Savoir préparer et réaliser un parcours
- Savoir lire un plan ou une carte routière et utiliser un GPS
- Savoir établir la facturation et maîtriser les règles d'encaissement
- Maîtriser la conduite de son véhicule en sécurité et en respectant le code de la route
- Maîtriser la conduite en souplesse assurant le confort des passagers
- Savoir prendre en charge et déposer des clients et leurs bagages, tout en assurant une bonne relation avec le client et lui apportant des informations à caractère touristique